

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2026

---

POUR LA MOBILISATION DE L'HABITAT EXISTANT EN RÉPONSE À LA CRISE DU  
LOGEMENT - (N° 2816)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 77

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex,  
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,  
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,  
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,  
Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney,  
M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,  
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,  
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,  
Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et  
M. Vannier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« logements »

insérer les mots :

« dans un bâtiment d'habitation collectif, au sens du 6° de l'article L. 111-1 du code de la  
construction et de l'habitation »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, le groupe LFI propose de supprimer l'extension du dispositif aux  
maisons individuelles.

Nous savons que les enjeux environnementaux nous obligent, pour des raisons d'efficacité, à favoriser la rénovation des logements présents dans des bâtiments d'habitation collectifs.

De plus, toute extension du dispositif sur le dos de l'argent public ne fera qu'accroître le coût d'un mécanisme dont on sait d'ores et déjà qu'il ne pourra atteindre les objectifs d'un "choc d'offre" quand on constate l'échec de ses prédécesseurs.

Enfin, alors que ce dispositif représente pour beaucoup de bailleurs un effet d'aubaine, il est important de le limiter le plus possible, alors même qu'il est déjà accessible sur l'ensemble du territoire, malgré toute la logique qui aurait dû inciter à le cantonner aux zones tendues.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à l'extension du dispositif aux maisons individuelles.